



Le projet Cité Léopard, comptant 247 unités destinées à la location, offre deux catégories de logements, à savoir les subventionnés (HLM) et les non subventionnés (ZDLOC).

Spécificités par catégorie :

HLM (Logements locatifs subventionnés) :

- Destinés aux personnes ayant des revenus modestes
- Contrôle de l'Etat sur les loyers pendant 25 ans
- Contrôle du taux d'occupation
- Contrôle des revenus du foyer (barèmes)
- L'Etat verse **une subvention au propriétaire**, qui diminue avec les années, impactant les loyers à la hausse

En sus, les candidats devront respecter les conditions d'attributions cumulatives suivantes :

- ✓ Justifier d'une durée de résidence minimale à Genève de 4 ans continus durant les 8 dernières années
- ✓ Ne pas disposer d'une fortune manifestement excessive
- ✓ Être assujetti à l'impôt sur le revenu dans le canton de Genève
- ✓ Ne pas bénéficier d'exonération fiscales

Durant toute la période de contrôle, les locataires devront correspondre aux critères, qui seront vérifiés par l'Etat une fois par an.

ZDLOC (Logements locatifs non subventionnés) :

- Destinés à la classe moyenne
- Contrôle de l'Etat sur les loyers pendant 10 ans
- Aucun contrôle sur le taux d'occupation ni les revenus du foyer
- **Pas de subvention**